

**Avis du  
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
sur le projet de Décision Modificative n° 1 au budget de l'exercice 2011  
du Conseil régional**

**Bureau du 14 avril 2011**

Le CESER prend acte du projet de Décision Modificative n° 1 au budget de l'exercice 2011.

Pour le CESER, l'investissement doit rester la priorité de l'action du Conseil régional. Il considère que le virement de crédit de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, bien que minime (3 477 000 €), constitue un signal négatif. Il souhaite que la part de la section d'investissement du budget primitif 2011 soit au minimum maintenue dans tous les documents budgétaires.

Par ailleurs, il note que le recours à l'ouverture d'une capacité d'engagement de 2 500 000 € pour des dépenses imprévues, est un élément de souplesse pour le budget de la Région. Son utilisation est fortement encadrée et un rapport spécifique de présentation de ces dépenses sera présenté lors du compte administratif 2011 de la collectivité.

Enfin, le CESER rappelle que la réhabilitation du musée Stella Matutina (41 000 000 d'euros en autorisations de programme s'ajoutant aux 5 millions d'euros inscrits au budget primitif) doit s'accompagner d'une réflexion sur le fonctionnement des structures muséales à la Réunion. En particulier, il rappelle que la mise en place d'un pass-musée doit contribuer à faciliter et améliorer la fréquentation de ces structures.

***Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés***